




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-576**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1103072-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ASSISTANCE TECHNIQUE AU MAITRE D'OUVRAGE : SPS, INGENIERIE GEOTECHNIQUE
- SIGNATURE DU MARCHE**

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ASSISTANCE TECHNIQUE AU MAITRE D'OUVRAGE : SPS, INGENIERIE
GEOTECHNIQUE - SIGNATURE DU MARCHE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente consultation concerne : **ASSISTANCE TECHNIQUE AU MAITRE D'OUVRAGE : SPS, INGENIERIE GEOTECHNIQUE**

Les prestations sont décomposées en 2 lots.

Lot	Désignation
1	Mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) sur les chantiers de catégories 2 et 3.
2	Mission d'assistance technique au maître d'ouvrage en matière d'ingénierie géotechnique.

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La ville souhaite conclure un accord-cadre avec un opérateur économique (article 4 – ordonnance du 23 juillet 2015).

L'accord-cadre sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes conformément à l'article 78 et dans les conditions fixées à l'article 80 du décret susvisé.

Il s'agit d'un marché à bon de commande sans montant minimum annuel, mais avec maximum annuel :

Lot	Désignation	Maximum annuel en € HT
1	Mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) sur les chantiers de catégories 2 et 3.	70 000
2	Mission d'assistance technique au maitre d'ouvrage en matière d'ingénierie géotechnique.	90 000

Pour chacun des lots, le marché est conclu pour une période initiale courant de la date de notification au 31/12/2017, reconductible trois fois un an de manière expresse, sans que ce délai ne puisse excéder le 31/12/2020.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation sont les suivants :

Pour le Lot 1 :

- 1- Prix des prestations..... 60%
- 2 – Valeur technique.....40%

Pour le Lot 2 :

- 1- Prix des prestations..... 60%
- 2 – Valeur technique.....40%
- 3 – Délai d'exécution20%

Aucune variante n'était autorisée.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2016-44 EL a été adressé le 9 septembre 2016 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E.....paru le 13 septembre 2016
- B.O.A.M.P.....paru le 11 septembre 2016

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achat-public.com

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis était fixée au lundi 17 Octobre 2016 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 16 plis dont 7 dématérialisés.

Au cours de la séance du 25 Novembre 2016, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé d'attribuer le Lot 1 à la société ELYFEC et le Lot 2 à la société GEOTEC

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés relatifs à l'assistance technique au maître d'ouvrage : SPS et ingénierie géotechnique, ses reconductions et tous les documents s'y rapportant, avec la société ELYFEC pour le lot 1 et avec la société GEOTEC pour le lot 2, pour les montants sus-mentionnés.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»